



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2020

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-141 / 8- 9

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 10 décembre 2020, se sont réunis en séance à huis clos à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 19 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** J-P. ALIBEU, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, A. BELLEVILLE, F. DUFFOUR, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GRANDCAMP, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, S. VALENTIN, J. VIAL, N. VUILLERMOZ-BIRON.

**Représentés :** H. BARADEL, F. BEVILACQUA, J-L. BOISSARD, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, B. GATTAZ, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, E. LIVERNAIS, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, B. SARRAT, B. SEVEN.

Le secrétaire de séance désigné est Franck DUFFOUR.

---

**OBJET : EDUCATION - ENFANCE / COORDINATION CEJ JEUNESSE : Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Voiron et la Maison des Jeunes et de la Culture - 2021 / 2024**

---

Rapporteur : Chokri Badreddine

**EXPOSE :** La Ville de Voiron conduit des politiques publiques en s'appuyant sur un partenariat avec les associations voironnaises.

Le projet associatif de la MJC s'attache aux valeurs et aux principes de l'Education populaire pour travailler le vivre ensemble.

Ouverte à tous, elle veut favoriser son accès au plus grand nombre en portant une attention particulière à ceux qui en ont le plus besoin.

La Ville de Voiron souhaite accompagner la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) à travers la mise en œuvre des actions conçues autour de l'accompagnement à la scolarité, d'activités de loisirs pour tous et d'actions culturelles.

Pour atteindre ces objectifs partagés, une convention d'objectifs et de moyens est proposée pour quatre années, soit du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024.

### PROPOSITION

Vu l'avis de la Commission Éducation, Enfance, Jeunesse du 07 décembre 2020,

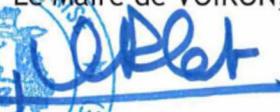
... / ...

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser M. Le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Voiron et la Maison des Jeunes et de la Culture de Voiron (ci-joint) d'une durée de 4 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024.
- De verser une subvention de fonctionnement annuelle 2021 de 162 000 € à la MJC de Voiron
- De verser une subvention annuelle 2021 de 32 000€ pour le renforcement de l'accompagnement à la scolarité
- De verser une subvention annuelle 2021 de 25 000 € pour le poste de directeur MJC
- Dit que les crédits sont prévus sur la ligne 65748-0015

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (35 POUR)**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,  
  
Julien POLAT

